



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

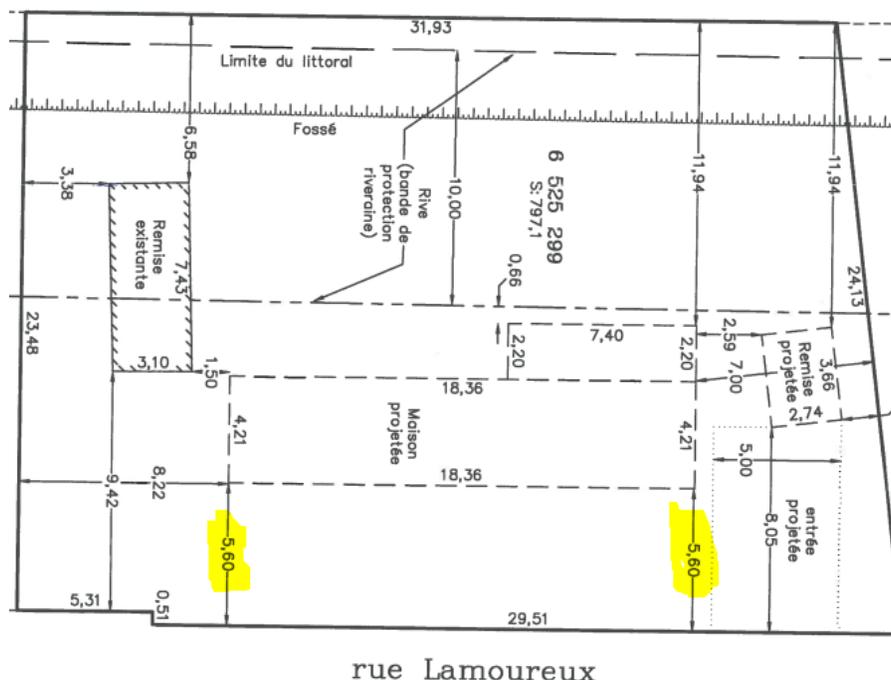
Avis public

Demande de dérogation mineure

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le lundi 6 février 2023, à 20h00, en la salle du Conseil, au 390, rue Principale, à Saint-Bernard-de-Michaudville, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété projetée sur le lot 6 525 299.

Cette demande vise à autoriser le projet suivant :

- Implantation d'une maison à 5,50 mètres de la ligne avant;
- Le règlement 2017-03, la grille d'usages et normes de la zone H-104 prévoit une marge avant minimale de 7,5 mètres ;
- La demande est donc d'autoriser une résidence à 2 mètres plus près de la ligne avant que le règlement le prévoit.



La séance du conseil étant le lundi 6 février 2023, tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, au 390, rue Principale, Saint-Bernard-de-Michaudville (Qc) J0H 1C0, le lundi 6 février 2023, à 20h00.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 23^e jour du mois de janvier 2023.

Lorry Herbeuval
Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Certificat de publication

Je soussignée, Lorry Herbeuval, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sorel-Tracy, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément au *Règlement 2020-01 relatif aux modalités de publication des avis publics municipaux* en affichant une copie, au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité entre 11 h 00 et 11 h 15, le 23 janvier 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23^e jour du mois de janvier 2023.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lorry Herbeuval', written over a horizontal line.

Lorry Herbeuval
Directrice générale et greffière-trésorière